

41. La crainte de retomber dans le péché empêche-t-elle le propos d'être ferme ?

Non, car on peut avoir cette crainte à cause de l'expérience qu'on a de sa faiblesse, tout en étant bien résolu de ne pas retomber dans le péché.

*Que celui donc qui croit être ferme prenne garde de tomber<sup>1</sup>.*

42. La rechute après la confession prouve-t-elle que le propos n'a pas été ferme ?

La rechute par elle-même n'est qu'un signe de changement dans la volonté, mais non de l'absence du ferme propos.

43. Dans quels cas la rechute doit-elle inspirer des doutes sur le ferme propos ?

1<sup>o</sup> Lorsque le pénitent retombe aussitôt après sa confession, et presque sans aucune résistance.

2<sup>o</sup> Lorsqu'il ne prend aucun moyen d'éviter le péché ni les occasions qui y conduisent.

44. Qu'est-ce qu'on entend en disant que le bon propos doit être *universel* ?

On entend qu'il doit s'étendre au moins à tous les péchés mortels; car si on conservait de l'affection pour quelque péché, avec l'intention de le commettre de nouveau, on ne serait pas vraiment et totalement converti.

45. Est-il indispensable que le bon propos soit universel pour les péchés véniels ?

Pour que la confession ne soit pas nulle lorsqu'on n'a que des péchés véniels à déclarer, il suffit qu'on ait la résolution d'en éviter un en particulier. Mais celui qui aime vraiment Dieu, forme le propos sincère d'éviter tous les péchés véniels délibérés.

46. Qu'est-ce qu'on entend en disant que le bon propos doit être *efficace* ?

On entend que le pénitent doit se proposer non seulement d'éviter le péché, mais de prendre tous les moyens de l'éviter, par conséquent de travailler à se corriger de ses mauvaises habitudes et de fuir les occasions prochaines.

47. Qu'est-ce qu'une mauvaise habitude ?

C'est la tendance à retomber dans certains péchés, acquise par des actes réitérés.

48. Que faut-il faire pour se corriger d'une mauvaise habitude ?

Il faut prier, veiller sur soi-même, multiplier les actes de la vertu opposée, et recourir souvent aux sacrements de pénitence et d'eucharistie.

<sup>1</sup> 1 Cor., x, 12.

49. Qu'est-ce qu'une occasion prochaine ?

C'est l'occasion qui porte ordinairement au péché et met dans un péril évident de le commettre; comme la fréquentation de tel lieu, de telle compagnie, de telle personne.

50. Combien y a-t-il de sortes d'occasions prochaines ?

On en distingue deux sortes. Les unes portent par elles-mêmes au péché; comme la lecture des mauvais livres, la fréquentation des mauvaises compagnies, la négligence à s'instruire des devoirs de son état. Les autres portent au péché, non par elles-mêmes, mais seulement à raison des dispositions du sujet; comme une fonction, un état, quand on n'a pas ce qui est nécessaire pour en remplir les devoirs ou en surmonter les tentations.

51. Y a-t-il obligation de renoncer à toutes les occasions prochaines du péché ?

Oui, à moins qu'elles ne soient du nombre de celles qu'on ne peut quitter sans péché, ou sans s'exposer au danger évident de commettre un péché aussi considérable ou même plus que celui qu'on veut éviter.

*Celui qui aime le péril y périra<sup>1</sup>.*

52. Pourquoi y a-t-il obligation d'éviter les occasions prochaines ?

Parce qu'on doit préférer son salut à tout.

*Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous<sup>2</sup>.*

53. Que faut-il faire quand les occasions ne peuvent être quittées sans péché, ou sans un plus grand danger de péché ?

Il faut prendre les avis d'une personne éclairée, et surtout veiller sur soi-même et prier beaucoup<sup>3</sup>.

### 5. Différentes sortes de contrition.

54. Combien y a-t-il de sortes de contrition ?

Deux sortes : la contrition parfaite, et la contrition imparfaite, qu'on appelle aussi attrition.

#### Contrition parfaite.

55. Qu'est-ce que la contrition parfaite ?

La contrition *parfaite* est la douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est infiniment bon et infiniment aimable, et que le péché lui déplait.

« C'est, dit le concile de Trente, la contrition perfectionnée par la charité<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Eccl., III, 27. — <sup>2</sup> Matth., v, 29. — <sup>3</sup> Voir II<sup>e</sup> Partie, De l'occasion, p. 159. — <sup>4</sup> Session XIV, ch. iv.



56. Pourquoi cette contrition est-elle appelée parfaite ?

Parce que son motif, qui est l'amour de Dieu pour lui-même, à cause de ses perfections, est un motif parfait.

57. Quel doit être le degré de cet amour ?

Le degré le plus infime suffit. Dès lors qu'on aime Dieu appréciativement par-dessus tout<sup>1</sup>, d'un amour de bienveillance<sup>2</sup>, la charité est parfaite, d'après le sentiment commun des théologiens, quel que soit d'ailleurs le degré de son intensité.

« La douleur du péché, si petite qu'elle soit, pourvu qu'elle parvienne à la nature de la contrition, détruit tout péché. » (S. THOMAS.)

58. Quel est l'effet de la contrition parfaite ?

C'est d'effacer le péché, même avant l'absolution, pourvu qu'on ait le désir de se confesser.

*J'aime ceux qui m'aiment*<sup>3</sup>. — *La charité couvre la multitude des péchés*<sup>4</sup>. — *Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé*<sup>5</sup>, dit Notre-Seigneur en parlant de Madeleine.

« Dieu nous crie : Aimez-moi, et vous me posséderez, car vous ne pouvez pas m'aimer sans me posséder. » (S. AUGUSTIN.)

59. Pourquoi le désir de la confession est-il nécessaire, pour que la contrition parfaite efface le péché ?

Parce que le sacrement de pénitence étant le moyen ordinaire établi pour la rémission des péchés, Dieu veut que nous ayons recours à ce sacrement; il y a donc obligation de le recevoir, si c'est possible, et dans tous les cas, d'en avoir le désir. Celui qui n'aurait point ce désir ne voudrait pas ce que Dieu veut, et par suite, n'aimant pas Dieu parfaitement, il n'aurait pas la contrition parfaite.

60. Celui qui, ayant péché gravement, a fait un acte de contrition parfaite, doit-il ensuite se confesser sans retard ?

Ce n'est pas indispensable; il suffit qu'il confesse son péché à la première confession qu'il fera par nécessité ou par dévotion. Toutefois il est très convenable de ne pas retarder de recourir au sacrement. Celui qui a une vraie contrition éprouve d'ailleurs le besoin de faire au plus tôt l'humble aveu de sa faute, et de se donner à soi-même l'assurance et la paix attachées à la grâce de l'absolution.

Si l'on devait faire la communion, il y aurait alors stricte obli-

<sup>1</sup> Voir n° 28. — <sup>2</sup> Voir II<sup>e</sup> Partie, p. 106, n°s 12 et 18. — <sup>3</sup> Prov., VIII, 17. — <sup>4</sup> I Pierre, IV, 8. — <sup>5</sup> Luc, VII, 47.

gation de se confesser auparavant, lors même qu'on aurait fait un acte de contrition parfaite.

61. Est-ce par la vertu du sacrement que le pécheur est réconcilié, lorsqu'il a la contrition parfaite ?

Oui; car, dit le concile de Trente, « bien qu'il arrive quelquefois que la contrition soit parfaite par la charité et qu'elle réconcilie l'homme à Dieu, avant qu'il ait reçu de fait le sacrement de pénitence, cependant il ne faut pas attribuer cette réconciliation à la contrition seulement, indépendamment de la volonté de recevoir le sacrement, laquelle y est renfermée<sup>1</sup>. »

62. Le désir de recevoir le sacrement doit-il être explicite ?

Le désir implicite suffit plus probablement, puisque, d'après le concile de Trente, ce désir est renfermé dans la contrition parfaite. Par conséquent, un pécheur qui ferait un acte de contrition parfaite, sans penser actuellement à la confession, soit par inadvertance, soit par ignorance invincible, ne laisserait pas que d'être justifié.

63. La contrition parfaite remet-elle la peine due au péché ?

Régulièrement non; mais elle diminue cette peine à raison de sa perfection, et même « la charité peut être si grande, dit saint Thomas, que la contrition produite par elle mérite non seulement la rémission de la faute, mais encore la délivrance de toute la peine. »

64. La contrition parfaite est-elle nécessaire ?

Elle est de nécessité de moyen pour tous les pécheurs qui ne peuvent recevoir les sacrements de baptême ou de pénitence.

65. Peut-on facilement avoir la contrition parfaite ?

Par lui-même, l'homme ne peut pas avoir la contrition parfaite, parce qu'il ne peut rien dans l'ordre surnaturel sans la grâce de Dieu; mais avec cette grâce, il peut l'avoir facilement, en la sollicitant par une humble prière.

66. Pourquoi n'est-il point difficile d'avoir la contrition parfaite ?

Parce qu'on peut l'espérer de la bonté de Dieu, et que les motifs de cette contrition sont faciles à concevoir.

67. Comment savons-nous qu'on peut l'espérer de la bonté de Dieu ?

Par les livres saints, qui nous apprennent que Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive.

*Dieu n'a point fait la mort, et il ne se réjouit point de la perte des vivants*<sup>2</sup>. — *Est-ce que je veux la mort de l'impie, dit le Seigneur Dieu,*

<sup>1</sup> Session XIV, ch. IV. — <sup>2</sup> Sag., I, 13.



*et ne veux-je pas plutôt qu'il se convertisse, et qu'il se retire de sa mauvaise voie, et qu'il vive*<sup>1</sup>?

Il suit de ces paroles miséricordieuses que le pécheur, s'il se trouve dans l'impossibilité de recevoir les sacrements qui effacent le péché avec la contrition imparfaite, peut espérer de la bonté de Dieu la contrition parfaite, seul moyen pour lui de recouvrer la vie de la grâce.

68. Comment les motifs de la contrition parfaite sont-ils faciles à concevoir?

Il suffit, pour s'exciter à la contrition parfaite, de considérer que le péché offense Dieu, infiniment saint et parfait; et pour produire l'acte de cette contrition, de haïr le péché en tant qu'il est contraire à la sainteté et à la perfection de Dieu.

De même que la charité parfaite consiste à aimer Dieu pour lui-même, à cause de sa souveraine amabilité, de même la contrition parfaite consiste à détester le péché, parce qu'il blesse cette même amabilité.

Or, avec la grâce de Dieu, notre intelligence peut concevoir l'opposition qui existe entre le péché et la nature divine, et notre volonté peut avoir le péché en horreur, conformément à cette considération. L'acte de la contrition parfaite n'est donc pas difficile en lui-même<sup>a</sup>.

69. Quelles conclusions pratiques résultent de l'efficacité et de la nécessité de la contrition parfaite?

1<sup>o</sup> Quand on a eu le malheur d'offenser Dieu mortellement, il est bon de faire aussitôt un acte de contrition parfaite, afin de recouvrer l'inestimable bienfait de la grâce sanctifiante qu'on a perdue.

2<sup>o</sup> En danger de mort, si l'on est dans l'impossibilité d'avoir un prêtre, on doit ne point se troubler, mais s'exciter à produire un acte de charité parfaite accompagné de la douleur de ses péchés, et se confier ensuite à la bonté divine.

3<sup>o</sup> Si on assiste un mourant et qu'il n'y ait point de prêtre, on doit de même lui faire produire des actes de charité et de contrition, lui rappelant qu'il peut ainsi obtenir sûrement le pardon de ses fautes, et lui inspirant de grands sentiments d'espérance et de confiance en l'infinie miséricorde de Dieu.

<sup>1</sup> Ézéch., xviii, 23.

<sup>a</sup> L'erreur beaucoup trop générale qui fait regarder la contrition parfaite comme extrêmement difficile à obtenir, vient d'une confusion entre la charité intensive et la charité appréciative. On croit que la contrition consiste à sentir un très grand amour de Dieu et une très grande douleur du péché, et comme cette émotion sensible ne dépend pas de la volonté, on en conclut à une sorte d'impossibilité d'avoir la contrition parfaite. De là résultent des conséquences pratiques très funestes pour les âmes.

### Contrition imparfaite.

70. Qu'est-ce que la contrition imparfaite?

La contrition *imparfaite*, ou *attrition*, est la douleur d'avoir offensé Dieu, conçue ordinairement, dit le concile de Trente<sup>1</sup>, par la considération de la laideur du péché, ou par la crainte de l'enfer et des peines<sup>a</sup>.

71. Pourquoi cette contrition est-elle appelée imparfaite?

Parce qu'elle s'inspire d'un motif imparfait.

72. Pourquoi cette contrition est-elle appelée attrition?

Parce qu'elle brise le cœur d'une manière imparfaite.

« *Attrition* » dit acheminement à la contrition parfaite. Dans les choses matérielles, on dit *triturer* ce qui est broyé jusqu'à un certain degré, mais non parfaitement; mais on dit *contriturer*, ce qui est pulvérisé dans toutes ses parties, par une division qui va jusqu'aux derniers éléments. C'est pourquoi, dans les choses spirituelles, l'*attrition* désigne un certain brisement de cœur, un certain déplaisir des péchés commis, mais non un brisement complet, un déplaisir parfait, comme pour la contrition parfaite. » (S. THOMAS.)

73. Pourquoi le motif de l'attrition est-il imparfait?

Parce que ce motif n'est point l'amour de bienveillance, par lequel on aime Dieu pour lui-même, à cause de ses perfections infinies; mais seulement l'amour de concupiscence, par lequel on l'aime comme auteur de notre félicité<sup>2</sup>.

74. Comment l'attrition renferme-t-elle cet amour de concupiscence?

Parce que, suivant la doctrine du concile de Trente, l'attrition, qui prépare la voie à la justice, est accompagnée de l'espérance du pardon et qu'elle exclut la volonté de pécher. Or, quand on a la confiance de trouver Dieu propice à cause de Jésus-Christ, et qu'on déteste le péché, on aime nécessairement Dieu de quelque manière, on a ce commencement d'amour qui est requis pour la justification.

75. Quel est l'effet de l'attrition?

C'est, dit le concile de Trente, de disposer le pécheur à recevoir la grâce de Dieu dans le sacrement de pénitence<sup>3</sup>.

<sup>a</sup> Par *peines*, on peut entendre les peines temporelles de cette vie, en tant qu'elles sont infligées par Dieu, comme châtement du péché.

<sup>b</sup> *Attrition*, du latin *ad*, à; *terere*, broyer.

<sup>1</sup> Session XIV, ch. iv. — <sup>2</sup> Voir II<sup>e</sup> Partie, p. 106, n<sup>o</sup> 11 et 14. — <sup>3</sup> Session XIV, ch. iv.



76. Pourquoi l'attrition ne peut-elle pas par elle-même produire la justification ?

Parce que l'amour qu'elle renferme n'unit pas suffisamment le pécheur à Dieu. Il faut donc que la vertu du sacrement supplée ce défaut, par l'infusion de la grâce sanctifiante, et, par suite, de la charité qui l'unit parfaitement à Dieu.

77. Qu'ont de commun la contrition parfaite et la contrition imparfaite ?

1<sup>o</sup> Elles sont toutes les deux une douleur d'avoir offensé Dieu, accompagnée du ferme propos de ne plus pécher.

2<sup>o</sup> Elles ont toutes les deux les qualités que doit avoir la véritable contrition. La contrition imparfaite est, comme la contrition parfaite : *intérieure*, car elle est une douleur du cœur ; *surnaturelle*, car elle est, suivant la doctrine du concile de Trente, un don de Dieu et vient de l'impulsion du Saint-Esprit ; *souveraine* et *universelle*, parce qu'elle exclut la volonté de pécher.

78. En quoi diffèrent la contrition parfaite et la contrition imparfaite ?

Elles diffèrent : 1<sup>o</sup> par leurs *motifs* : la contrition parfaite procède d'un motif de charité ; la contrition imparfaite a pour motif la considération de la laideur du péché ou la crainte de l'enfer et du châtement, en tant toutefois que cette considération et cette crainte sont connues surnaturellement et par la foi, et qu'elles se rapportent à Dieu offensé ; 2<sup>o</sup> par leurs *effets* : la contrition parfaite justifie avant la réception actuelle du sacrement ; la contrition imparfaite aide et prépare seulement le pécheur à être justifié dans le sacrement de pénitence.

79. Faut-il se contenter de s'exciter à la contrition imparfaite ?

Dans la pratique, le pécheur doit s'efforcer de concevoir dans son cœur la contrition parfaite.

80. Que faut-il faire pour avoir la contrition ?

1<sup>o</sup> Il faut la demander humblement à Dieu, source unique de toute grâce.

2<sup>o</sup> On doit s'y exciter, en considérant, par la foi, les suites funestes du péché et surtout la bonté infinie de Dieu, qu'il outrage, et la passion de Jésus-Christ, mort pour le réparer.

Saint Charles Borromée se préparait au sacrement en faisant en esprit trois stations, par lesquelles il s'élevait graduellement de la contrition imparfaite à la contrition parfaite : la première à l'enfer, pour y considérer les châtements terribles que mérite le péché ; la seconde au ciel, pour y considérer le bonheur infini qu'il nous fait perdre ; la troisième au Calvaire, pour y considérer

les souffrances de Jésus-Christ crucifié à cause de nos crimes, et l'amour infini qu'il nous a témoigné par sa passion et par sa mort.

81. Faut-il beaucoup de temps pour concevoir une véritable contrition de ses péchés ?

Un seul instant peut suffire. Il convient toutefois d'y consacrer le temps que demande une affaire qu'on juge importante ; de peur que, par trop de précipitation, l'acte ne soit nul quant à la substance.

## ARTICLE II. — DE LA CONFESSION

### 1. Nature de la confession.

82. Que signifie le mot *confession* ?

Il signifie en général aveu, déclaration d'un fait ; et, dans le langage sacré, la proclamation de la gloire de Dieu, l'adhésion à la doctrine de Jésus-Christ ou l'accusation des péchés.

*Je vous confesserai, Seigneur, parmi les nations, et je chanterai un cantique à la gloire de votre nom*<sup>1</sup>. — *Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi moi-même devant mon Père*<sup>2</sup>. — *Je déclarerai au Seigneur, et je confesserai contre moi-même mon injustice*<sup>3</sup>.

83. Qu'est-ce que la confession sacramentelle ?

C'est l'accusation de ses péchés faite à un prêtre approuvé, pour en recevoir l'absolution.

84. Pourquoi dit-on que la confession est une *accusation* ?

Parce qu'elle n'est pas une simple narration, une confidence, encore moins une excuse, mais un aveu de sa culpabilité.

85. Pourquoi dit-on : *de ses péchés* ?

Parce que dans la confession on doit avouer des *péchés*, et non autre chose ; ses *propres péchés*, et non ceux d'autrui.

86. Pourquoi dit-on : *faite à un prêtre approuvé* ?

Parce que la confession, pour être sacramentelle, doit être faite à un ministre de l'Église qui ait pouvoir de juridiction.

87. Pourquoi dit-on : *pour en recevoir l'absolution* ?

Parce que la confession doit avoir pour but la rémission des péchés.

88. La confession est-elle d'institution divine ?

Oui, car elle a été instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

<sup>a</sup> *Confession* : de *confiteri*, cum, avec ; *fateri*, avouer. — Dans les anciens auteurs ecclésiastiques, le mot *confession* désigne aussi le lieu où le corps d'un martyr avait été inhumé, puis par extension l'autel bâti au-dessus de ce tombeau : c'est ainsi que l'on dit la *Confession de saint Pierre au Vatican*.

<sup>1</sup> Ps. xvii, 49. — <sup>2</sup> Matth., x, 32. — <sup>3</sup> Ps. xxxi, 5.